

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 janvier à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON, et Françoise THOMAS.

**Avaient donné pouvoir :** Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Christian GAILLARD, Catherine CREPIN à Sophie MARKOVIC, Monique DINET à Martine BENJAMAA, Sandrine JANIAUD LARCHER à Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Robert NATALE à Lionel ROY, Emmanuelle PALMA GERARD à Imann EL MOUSSAFER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 janvier 2024	Le 11 janvier 2024	En exercice	49
		Présents	25
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.  
Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2024-01-16 – Budget Général – Sollicitation de DETR 2024 – Travaux camping de Joncherey**  
*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu la délibération 2021-06-15 relative à l'acquisition du camping,*

Dans le cadre de la compétence Tourisme, la Communauté de Communes du Sud Territoire a fait l'acquisition du camping de Joncherey en novembre 2022.

Après avoir réalisé la rénovation de la maison d'accueil ainsi que des aménagements intérieurs et extérieurs pour les 4 chalets lors de la 1<sup>ère</sup> phase de travaux en 2023, une mise aux normes des réseaux (réseau électrique, eau potable, assainissement...) est nécessaire afin d'accueillir les touristes sur la totalité du site.

Compte tenu de l'évolution du projet et d'une volonté de maîtrise budgétaire, il serait souhaitable de phaser les travaux tout en conservant la qualité d'accueil.

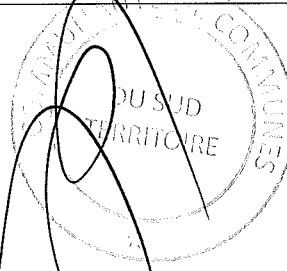
L'ensemble des coûts des travaux de cette 2<sup>ème</sup> phase est estimé à 150 000 €.

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux d'aménagement bâtiment d'accueil et bornes électriques.	150 000	DETR 2024	90 000
		CCST autofinancement	60 000
<b>TOTAL</b>	<b>150 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>150 000</b>

Afin de réaliser la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux prévus, la CCST sollicite une aide financière de 90000 euros de DETR,

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2024, d'un montant de 90 000 euros,
- d'adopter l'opération qui s'élève à 150 000 euros HT,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le <b>MARDI 30 JAN. 2024</b></p> <p>Le Président, <b>Christian RAYOT</b></p>	<p>Le Président, <b>Christian RAYOT</b></p> 
--	---